

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida , le 22 juillet 1956.-
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

(1) N° 2946 / JUST

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Aff. SEBURIKOKO et KINYAMUJUGU.



A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence
du Ruanda à KIGALI.

(Handwritten red mark: a circle containing the letter 'F')

Monsieur le Greffier,

(Handwritten red mark: 'Lude' and '09/11' with a diagonal slash)

Suite à vos rappels n° 910/RP 1044 et 872/RP III3- j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je n'ai pas repris à mon prédécesseur les deux exécutions de jugement aff. ~~SEBURIKOKO~~ et KINYAMUJUGU des recherches dans les archives du territoire m'ont permis de découvrir votre exécution jugement 892/RP III3- aff. KINYAMUJUGU, quant à la lettre n° 335/RP 1044 affaire SEBURIKOKO je j'ai pas pu la retrouver.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir une copie de la lettre pour affaire SEBURIKOKO.-

L'Officier de Police Judiciaire,

STRIJBOS A.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

PARQUET DE KIGALI

Kigali

le 14 juillet 1956

N° 710 /RF.1044

Aff. SEBURIKOKO Narcisse

DEMIERS RAPPEL

*Comptable
(Perm)*

URGENT

19.7.56

3366/Just.

Monsieur 1^{er} Off. de Police Judiciaire

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention

ma lettre - R.K n° 335/RF.1044 du 15 avril 1954 déjà
rappelée par ma lettre n° 1020/RF.1044
du 10 septembre 54, et vous prie de bien vouloir y réserver

une suite rapide, avec justification de votre retard.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI

LE GREFFIER
F. DEMPSICE

[Signature]

A Monsieur 1^{er} Officier de

Police Judiciaire

à ASTRIDA